

**Boycott du
CHSCTM
6 avril 2018**

La souffrance des agents de ce ministère atteint des sommets et une course ô combien indispensable est annoncée pour y remédier, via notamment la création d'outils :

- sur les risques psycho-sociaux : des formations pour favoriser une montée en compétences des acteurs
- sur les accidents de service : une circulaire pour améliorer les pratiques (autant sur la déclaration que sur la prise en charge et la prévention)
- sur les événements graves ayant révélé des dangers : création d'un guide méthodologique pour faciliter la mise en place d'enquêtes par les CHSCT

L'UNSa-Justice et l'USM sont parmi les principaux moteurs de ces initiatives.

Là où le bât blesse, c'est dans l'absence de volonté sérieuse de ce ministère à mettre en application ces outils pourtant primordiaux. Ainsi, ces dernières années, les délais pour la mise en place du plan d'action ministériel de lutte contre les risques psycho-sociaux ont largement été dépassés...

Plus récemment, c'est la plus haute instance de ce ministère en matière de santé, de sécurité et de "qualité de vie au travail" (BSQVT) qui s'est muée pour désormais ressembler de plus en plus... à une coquille vide : elle ne peut même plus répondre aux coups de fil des membres du CHSCTM !!!

Ce constat fait froid dans le dos : ce ministère organise la pénurie et fait tout pour étouffer toute la richesse que peuvent apporter les préventeurs et les CHSCT.

Alors que la réduction du nombre et de la gravité des accidents de service et la volonté d'offrir un environnement de travail décent aux agents du ministère devraient être parmi ses principales priorités, la Ministre n'a même pas pris la peine d'assister à un CHSCT depuis le début de son mandat. Un scandale !!!

L'efficacité à réduire le nombre et la gravité des accidents de service et à proposer des conditions de travail décentes à l'ensemble des agents serait-elle la grande oubliée des chantiers de la Justice ??? L'UNSa-Justice et l'USM ne peuvent le cautionner et ont donc choisi d'envoyer un signal fort en boycottant le CHSCTM du 6 avril 2018.

Au lieu de tenter d'entraver le dialogue social de manière stérile, ce Ministère ferait mieux de soutenir l'action ambitieuse des CHSCT.

Les observations légitimes des agents vis-à-vis de leurs conditions de travail doivent pouvoir être entendues et des solutions doivent être apportées.

Des registres "santé et sécurité au travail" sont obligatoirement présents et accessibles à tous les agents et dans tous les établissements.

L'UNSa-Justice et l'USM appellent les agents à utiliser systématiquement ces registres pour dénoncer des conditions de travail indignes de ce ministère et ne pas hésiter à interpeller les représentants des personnels aux CHSCT.

Il est hors de question de vouloir faire taire la souffrance des agents !!!